

FIAT IUSTITIA RUAT CAELUM

Oscar Torres Rodriguez

Université Saint-Louis - Bruxelles | « Revue interdisciplinaire d'études juridiques »

2019/1 Volume 82 | pages 115 à 119

ISSN 0770-2310

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-interdisciplinaire-d-etudes-juridiques-2019-1-page-115.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Université Saint-Louis - Bruxelles.

© Université Saint-Louis - Bruxelles. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Fiat iustitia ruat caelum*

Oscar TORRES RODRIGUEZ

Doctorant en droit, Université Saint-Louis – Bruxelles

Résumé

Cette histoire propose au lecteur une réflexion sur une forme de justice institutionnelle, dans le Bruxelles médiéval. L'objection de conscience du personnage principal l'amène à faire justice sans avoir égard aux conséquences.

Abstract : Fiat iustitia ruat caelum

This story arouses reflexive thinking about a certain form of institutional justice in the medieval times in Brussels. The main character's crisis of conscience leads him to do justice regardless of the consequences.

En une matinée nuageuse et glaciale de 1395, Égeric franchit l'imposante porte de Sainte-Gudule pour pénétrer dans la ville fortifiée de *Bruxella* et vendre sur la petite île de Saint-Géry les chaussures en cuir fabriquées par sa famille.

Égeric descendit la colline de *Molenberg* par la rue du marché aux herbes, puis traversa le monastère des frères franciscains, ensuite, il prit la rue de Borgval pour traverser la rivière de la Senne par le pont des miroirs. Après avoir atteint l'îlot animé, Égeric s'installa dans une rue qui se trouvait entre l'ancien château situé près de la porte d'*Overmolen* et l'église Saint-Géry.

Il était presque midi et les ventes étaient déjà très fructueuses. Un homme portant une grande et obscure cape verte s'approcha pour demander le prix d'une paire de bottes noires réalisées en fine peau de chèvre.

- Combien coûtent ces bottes ? demanda l'homme.
- 300 deniers, répondit Égeric.
- Elles sont un peu chères.

* « Que justice soit faite, même si le ciel doit s'écrouler », c'est-à-dire que justice soit faite quelles qu'en soient les conséquences.

Avant de pouvoir terminer le marchandage, une main arracha avec force la petite bourse en cuir où Égeric gardait le fruit de ses ventes, soit 3 400 deniers !

— Au voleur ! s'écria Égeric.

Rapidement, le voleur prit la fuite en direction du port de la ville et Égeric quitta son poste pour le rattraper. Durant la poursuite, il demanda de l'aide aux gardes responsables de l'ordre et la paix de la ville.

Quelques secondes plus tard, au marché bondé de Saint-Nicolas, le coupable fut perdu de vue.

Au milieu de la foule, Égeric réussit cependant à reconnaître le voleur :

— Il est là ! s'exclama-t-il.

Égeric et les gardes se lancèrent sur le malfaiteur et le capturèrent non sans lui avoir d'abord donné quelques coups pour se venger des efforts physiques et du manque de souffle causés par la poursuite.

*

Le jeune voleur fut présenté devant le juge Luc van der Vriend, magistrat habilité à rendre la justice au nom de Dieu et de Jean III duc de Brabant dans la ville de *Bruxella*. Dans une pièce sombre en bois trônait le célèbre juge, vêtu d'un manteau rouge vif symbolisant la noblesse de son office, sur un siège fait de chêne et de cuir.

— Quel est votre nom et votre âge, jeune homme ? Et de quoi êtes-vous accusé ? demanda le porte-parole de la justice.

— Je m'appelle Méinard, j'ai 18 ans et on m'accuse de vol.

— Reconnaissez-vous ces faits ? lui demanda le magistrat.

— Je suis totalement innocent, répondit Méinard.

— Faites entrer la personne qui a porté l'accusation, ordonna le juge - et Égeric apparût dans la pièce.

— C'est cet homme qui vous a volé ? demanda le juge à Égeric, désignant Méinard.

— En effet, répondit-il.

— En êtes-vous sûr ? insista le magistrat.

— Oui monsieur le juge, affirma Égeric.

— Y a-t-il des témoins des faits ?

— Non, répondit Égeric, se rappelant qu'il ne reverrait probablement jamais l'homme à la cape vert foncé avec lequel il était en train de conclure l'affaire des bottes noires en peau de chèvre.

— Où se trouve l'objet volé ? demanda le juge.

L'un des soldats affirma avoir inspecté les affaires de Méinard, mais en vain. Néanmoins, il était très courant, parmi les voleurs, de se confier les marchandises volées entre complices. En cas de capture, il suffisait alors de plaider non-coupable et d'éviter ainsi le châtement.

Après avoir entendu les parties, le juge déclara :

Attendu que l'accusé ne reconnaît pas sa culpabilité ; en l'absence de témoins qui appuieraient ce qui a été dit par les parties ; en l'absence d'éléments fiables pouvant résoudre le conflit ; et que, en conclusion, la vérité ne peut être établie par aucun moyen ; Attendu que, en revanche, lorsque la vérité ne peut être trouvée, le règlement du conflit, au moyen des armes, est laissé dans les mains de Dieu qui décide, en prenant la vie du perdant, la véracité de l'accusation ou l'innocence de l'accusé.

J'ordonne solennellement la célébration d'un duel à mort entre les deux prétendants à connaître la vérité ; celui-ci aura lieu à midi et demi, sur la grande place et selon les règles communes à tous les duels.

Personne ne contesta la décision du juge. Méinard fut emmené dans un cachot tandis qu'Égeric attendait en toute liberté la célébration du duel.

*

Quelques heures s'étaient écoulées lorsque cinq cloches sonnèrent en provenance de l'église de Saint-Nicolas. Presque tout le monde était présent sur la grande place et les paris étaient déjà lancés en faveur de l'un ou l'autre des combattants. Certains en profitèrent pour faire une pause et boire une bonne *goudale* en regardant le duel.

Selon les règles du duel, il était possible d'engager un champion de combat pour se faire remplacer, mais ni Méinard ni Égeric n'en avait les moyens. Comme ils ne possédaient aucune arme, les gardes de la ville leur prêtèrent leurs longues épées. En réalité, aucun des deux ne s'était déjà battu avec une véritable épée.

Les deux combattants étaient prêts. Avant d'initier le duel, et d'après les usages, le juge Luc van der Vriend proclama les mots suivants : *Fiat iustitia ruat caelum ! Que le plus fort gagne et que Dieu reconnaisse le menteur !*

Ainsi commença le duel attendu.

Méinard prit la longue épée à deux mains et se précipita sur Égeric pour tenter de lui toucher le côté gauche. Ce dernier bloqua rapidement l'attaque en tenant la poignée et le tranchant de l'épée à deux mains.

Dans sa contre-attaque, Égeric brandit son épée visant directement le front de son voleur. Méinard esquiva le mouvement avec agilité et lança à son tour l'épée pour frapper le côté droit de son adversaire.

Égeric détourna adroitement cette attaque avec le bord de son arme et profita de l'ouverture pour donner un coup de pied dans le ventre de Méinard qui s'éloigna pour reprendre son souffle.

Bien que maladroits, les mouvements des deux adversaires étaient puissants et rapides. Méinard, désespéré, revint de plus belle, en empoignant l'épée avec davantage de force, et tenta, encore une fois, de blesser le côté gauche de son adversaire. Égeric ne parvint pas à dévier le coup et reçut une longue, mais peu profonde, entaille au bras. Cependant, il réagit fortement à l'attaque et, d'un coup sec, réussit à enfoncer son épée dans le cou de Méinard, lui causant une blessure fatale. Méinard continua d'agiter l'épée de façon erratique et tituba quelques secondes encore avant de s'effondrer sur le sol.

Le juge Luc van der Vriend s'approcha du corps, prit le pouls et s'adressa à l'audience :

— Dieu a révélé la vérité et s'est rangé aux côtés de l'accusateur !

La ville entière applaudissait la victoire d'Égeric lorsqu'un jeune homme s'approcha du juge, toujours à côté du corps sans vie. En l'apercevant, la foule se tut peu à peu. Le jeune homme, ému par la scène à laquelle il venait de participer, s'adressa au juge :

— Monsieur, cet homme était innocent. Je l'avoue, c'est moi qui ai volé la bourse du marchand.

— Non !, s'exclama de suite Égeric, couvrant de sa main droite la blessure qu'il avait reçue : je reconnais cet homme étendu sur le sol comme le véritable voleur.

Avant que la discussion ne continue, le juge intervint sans broncher :

— Jeune homme, votre confession est écartée car, dans les duels, la vérité n'est pas sur terre mais au ciel, et Dieu, le juge suprême, a décidé que l'accusateur avait raison.

Le public poussa un grand cri d'ovation pour le vainqueur. Le vrai voleur, lui, s'éloigna de la grande place.

*

Égeric, cependant, restait tourmenté par le doute. Et empli de remords, il se plongea dans une profonde et vertigineuse réflexion sur les lois ; le bien et le mal ; le juste et l'injuste... Sa conclusion le mena à se pendre à un arbre situé dans l'un des marécages au nord de la ville, près du lieu où Everard t'Serclaes avait traversé le mur pour libérer *Bruxella* en 1356.

— *Fiat iustitia ruat caelum*, murmura Égeric dans son dernier souffle de vie.